



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à seize heures trente, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

Délibération N° 20-24

Nombre de conseillers municipaux présents : 8
Nombre de procuration : 1
Nombre de conseillers municipaux absents : 3
Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2024.

Objet : Sollicitation de la DETR 2024 pour la sécurisation du système de traitement de l'eau – phase urgente.

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD, Denis DETCHEVERRY, Ketty ORSINY et Vicky YON.

Étaient absents : Flore ORSINY, Justine BRAQUART et Nicolas LEMAINÉ

Avaient donné pouvoir : Flore ORSINY.

Secrétaire de séance : Denis DETCHEVERRY.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- La loi organique et la loi 2007-224 du 21 février 2007, portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- La loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, consolidée au 1^{er} mai 2012 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

SUR

- L'exposé du président.

CONSIDERANT

- La nécessité de sécuriser le système de traitement de l'eau afin de garantir le traitement de l'eau en tout temps ;

**après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : **Sollicite** auprès de l'Etat, un financement, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024, d'un montant de 97 760 € (quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante euros) pour la sécurisation du système de traitement de l'eau.

Précise que le coût de l'opération est arrêté à 122 200 € (cent vingt-deux mille deux cents euros) et que celle-ci pourrait être réalisé selon le plan de financement suivant :

Financements 2024	H.T. en €	taux
ETAT (DETR 2024)	97 760 €	80%
COMMUNE	24 440 €	20%
Total	122 200€	100%

Ainsi fait et délibéré en séance le 27/03/2024.

Voix pour :	9
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le secrétaire,



Le Président,



Transmis au représentant de l'État le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12